



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 73334

Texte de la question

M. François Asensi souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur l'action de la France dans la tragédie que vit le peuple Hmong au Laos. Ce peuple qui survit complètement isolé au milieu de la forêt et qui ne reçoit ni aide ni soins reste persécuté par les autorités, victime de l'histoire et de leur collaboration passée avec les forces françaises et américaines. Un reportage d'Antenne 2 a suscité un courant d'émotion dans l'opinion française. La France, qui compte déjà dans son histoire l'abandon tragique des harkis, ne devrait pas rester indifférente à la situation que vivent actuellement les Hmongs. Il demande quelle est l'action de la France pour défendre le droit du peuple Hmong face aux persécutions.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ni territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part sous l'uniforme français aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte une aide humanitaire et une aide au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en œuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations-unies, notamment le programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73334

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8434

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9942